

**MOTION EN FAVEUR D'UNE LOI CONTRE LES LICENCIEMENTS BOURSIERS**  
***Déposée par le Groupe Communiste***

Depuis en 5 ans, la situation de l'emploi n'a cessé de se dégrader dans notre pays. Le nombre de demandeurs d'emploi ne cesse de progresser, le taux de chômage représente en France 10% de la population active et 13% dans le Pas-de Calais.

L'annonce des vastes plans de licenciements dans l'automobile et la délocalisation et fermetures de nombreuses entreprises vont venir encore, malheureusement, gonfler ces chiffres dans les mois et semaines qui viennent.

Pour justifier cette montée du chômage et cette hémorragie d'emplois, il est commun de dire : C'EST LA CRISE !

Pourtant les entreprises comme par exemple PSA, TOTAL ont réalisé ces dernières années des bénéfices record qui leur ont permis de rémunérer largement leurs actionnaires, tout en licenciant. C'est ce qu'on appelle le licenciement boursier. Il permet aux entreprises de licencier en dépit de leur bonne santé économique afin d'augmenter leur rentabilité et surtout d'augmenter la rémunération de leurs actionnaires !

Pour faire cesser ces pratiques, il est indispensable de fixer de nouvelles règles du jeu afin de remettre la finance au service de l'économie et de la relance de l'emploi.

Devant les nouvelles annonces récentes de destruction de milliers d'emploi, il est urgent de donner de nouveaux moyens d'agir aux salariés, aux élus, aux pouvoirs publics pour mettre un terme à ces pratiques scandaleuses.

**Les Conseillers Généraux soussignés demandent au Président de la République et au Gouvernement**

- *De légiférer en urgence et de présenter au parlement un texte visant à interdire les licenciements boursiers. Ce texte existe et a, d'ores et déjà, reçu le vote positif des sénateurs socialistes et communistes en février dernier.*
- *D'exclure du champ légal des licenciements ceux qui sont effectués dans des entreprises ayant reversé des dividendes à leurs actionnaires au titre d'au moins un des deux derniers exercices comptables*
- *D'interdire aux entreprises qui bénéficient d'aides publiques de réaliser des licenciements boursiers sous peine de remboursement de celles-ci*

**Lucien ANDRIES – André DELCOURT – Daniel DEWALLE – Yvan DRUON**  
**René HOCQ – Jean-Claude JUDA – Marcel LEVAILLANT – Martial STIENNE**  
**Jean-Marc TELLIER – Bruno TRONI – Dominique WATRIN**